

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA POSSONNIERE**

SEANCE DU 5 MAI 2025

DATE DE CONVOCATION : 28 avril 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS ÉLUS : 19
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 16
QUORUM DE L'ASSEMBLEE : 10
NOMBRE DE VOTANTS : 19

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq du mois de mai, à dix-neuf heures trente les membres du Conseil Municipal de la commune de LA POSSONNIERE se sont réunis à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal de LA POSSONNIERE sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. Jacques GENEVOIS, Maire ;

M. Alain FAGAT, Mme Béatrice MECHIN, M. Julien RAVARY, Mme Sylvie MARGOTTIN, ~~M. Dominique FAYOLA~~, adjoints ;

Mme Charlotte GRIMAULT, Mme Nathalie PICHARD, conseillères déléguées ;

~~Mme Annie PODEUR~~, Mme Ginette ALBERT, ~~Mme Emmanuelle ROUSSEAU~~, M. Guy PERRET de la ROËRE, M. Frank BLACHÈRE, Mme Bernadette BEAUPÈRE, M. Cédric LESAGE, M. Gildas BURY, M. Maxime OUVRARD, M. Camille JEANNEAU, M. Francis LACOSTE, conseillers.

Absents :

Pouvoirs : Mme Emmanuelle ROUSSEAU donne pouvoir à M. Jacques GENEVOIS
Mme Annie PODEUR donne pouvoir à M. Guy PERRET de la ROËRE
M. Dominique FAYOLA donne pouvoir à Francis LACOSTE

Désignation du secrétaire de séance : M. Julien RAVARY

Assistait en outre à la réunion : Mme Aude MIDY, secrétaire générale.

Approbation du compte-rendu de la séance du 4 avril 2025 : le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Rajout d'un point à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter une délibération pour le SIEML concernant les travaux suite à du vandalisme sur des candélabres

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **ACCEPTE l'ajout du point proposé à l'ordre du jour**

2025-05-001 – ECO-DELEGUES : PRESENTATION DES PROJETS

Monsieur le Maire accueille les Eco-délégués Ambassadeurs de l'école des Goganes et invite Mme Bernadette BEAUPERE et M. Cédric LESAGE à prendre la parole.

Un diaporama est présenté qui retrace les projets réalisés et en cours.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **PREND acte de la présentation des projets des Eco-délégués Ambassadeurs de l'école des Goganes**

2025-05-002 – VIE COMMUNALE : PRESENTATION DES DISPOSITIFS DE VIDEO PROTECTION PAR LA GENDARMERIE

Monsieur le Maire accueille les Adjudants référents sûreté de la Gendarmerie départementale de Maine-et-Loire, Messieurs Jérôme RICHARD et Stéphane RICHARD.

Les Adjudants référents sûreté présentent le cadre juridique de la vidéoprotection ainsi que l'intérêt de la mise en place d'un dispositif répondant à des critères précis et des modalités techniques rigoureuses. Ils expliquent leur rôle de conseil auprès des collectivités. Les élus peuvent ainsi poser les questions qui intéressent spécifiquement la collectivité. En fin d'exposé il est convenu de mettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal afin d'envisager de donner ou non une suite à une installation sur la commune.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **PREND acte de la présentation des dispositifs de surveillance,**
- **DIT que la commission Dynamique et la commission Finances sont missionnées pour étudier ces solutions d'un point de vue opérationnel et financier,**

2025-05-003 – AFFAIRES COMMUNALES : SUIVI DES DOSSIERS COMMUNAUX ET DES PROJETS

Cœur de village : les places de stationnement sont presque toutes ouvertes, les chasses roue seront posés prochainement, les angles de giration de la place en pavé ont été faits, la venelle Blanvillain est en cours, les façades de la pharmacie et de la maison médicale vont être finies, l'îlot Sitis va pouvoir commencer. La place de marché va pouvoir être utilisée provisoirement en parking et marché, le sol sera fait ensuite. Le projet définitif des ombrières va être présenté pour validation sur un conseil municipal prochain.

Rue de Bel Air : les enrobés autour du lotissement pour sécuriser la circulation ont été faits, les poteaux rue du Guet restent à poser.

Gare : des plots provisoires sont prêtés par Colas, le service technique va installer d'anciennes bouées. Le service espaces verts va faire une proposition de végétalisation pour empêcher le stationnement. Le parking des Castors fonctionne plutôt bien.

SAITS : Le médiateur de la République a été sollicité par un riverain à cause de la végétation. Le propriétaire de la SAITS s'est plaint de la commune qui aurait refusé ses propositions de projets, or la commune n'a été destinataire d'aucune demande. Le président de la CCLLA a été contacté par le médiateur. Pour information mercredi 7 mai visite LIL'O île Saint-Denis (site écologique et social), illustration de la nouvelle vie d'une ancienne friche industrielle. <https://www.halage.fr/lilo>

Les panneaux tourisme sont arrivés, il convient de conventionner sur 2 propriétés, ils pourront être posés ensuite.

Eglise cloches : article dans le Posson, Fondation du Patrimoine, voir diaporama en annexe, lancement le 17 mai prochain de la souscription.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **PREND acte de ces informations**

2025-05-004 - URBANISME – AVIS SUR LA PROPOSITION DE MISE EN VENTE DES LOGEMENTS SOCIAUX DU PARC EXISTANT

Monsieur le Maire expose :

Par son courrier en date du 19 mars dernier le bailleur Meldomys a sollicité la commune en vue de la vente de logements sociaux aux locataires occupants : 8 logements rue Maurice Marcot, 6 allée Maurice Marcot et 4 rue de Coulaines (au total 18 logements).

Il est à noter qu'une fois vendus, ces habitations sortent du parc des logements sociaux, faisant ainsi baisser à court terme la part du locatif social sur la commune (ce qui n'est pas souhaitable). Monsieur le Maire rappelle qu'à l'époque la cession du foncier communal à un prix préférentiel au bailleur social a été un élément facilitateur lors de la réalisation des constructions, ce bien commun a été mis au service de l'intérêt général, ce qui ne peut faire l'objet d'aucun profit ou spéculation.

Monsieur Cédric LESAGE fait remarquer qu'il peut tout de même être intéressant de permettre à des personnes qui ont des petits moyens d'accéder à la propriété.

Cependant il s'agit de logement qui ne sont pas récents, qui ont certes été rénovés par le bailleur social récemment, mais qui peuvent nécessiter de l'investissement.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **EMET un avis défavorable au projet de vente de 18 logements sociaux et rejette la proposition du bailleur MELDOMYS de cession de son patrimoine sis rue Maurice Marcot, allée Maurice Marcot et rue de Clos neuf sur la commune.**

2025-05-005 - URBANISME – CONVENTION DE RETROCESSION LOTISSEMENT DE LANDERONDE RUE JOSEPHINE BAKER LOTISSEMENT PRIVE VIABILIS

Monsieur le Maire explique que la Société VIABILIS réalise actuellement un lotissement pour lequel a été accordé un permis d'aménager en vue de réaliser un lotissement d'habitations, rue Joséphine Baker de 10 lots et un macrolot destiné à recevoir 2 logements sous le numéro (PA 049 247 22 surface totale de 2200 m2).

Dans ce cadre le conseil municipal est sollicité pour donner son accord pour la signature de la convention de rétrocession des espaces publics et des réseaux.

Les services de la Communauté de communes Loire Layon Aubance ont donné un avis favorable.

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **ACCEPTTE** la rétrocession des espaces publics et des réseaux du Lotissement de Landeronde rue Joséphine Baker, sous réserve de la validation conjointe de la CCLLA,
- **DIT** que le projet de convention est annexé à la présente délibération
- **MANDATE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2025-05-006- URBANISME – CONVENTION DE RETROCESSION LES GUIGNIERS 2 LOTISSEMENT PRIVE VIABILIS

Monsieur le Maire explique que la Société VIABILIS réalise actuellement un lotissement pour lequel a été accordé un permis d'aménager en vue de réaliser un lotissement d'habitations, Les Guigniers 2 de 9 lots libres, 2 lots abordables et 1 macrolot destiné à accueillir 2 logements, (PA n°049 247 21 surface totale de 2250 m2).

Dans ce cadre le conseil municipal est sollicité pour donner son accord pour la signature de la convention de rétrocession des espaces publics et des réseaux.

Les services de la Communauté de communes Loire Layon Aubance ont donné un avis favorable.

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **ACCEPTTE** la rétrocession des espaces publics et des réseaux du Lotissement les Guigniers 2, sous réserve de la validation conjointe de la CCLLA,
- **DIT** que le projet de convention est annexé à la présente délibération
- **MANDATE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2025-05-007 - SIEMML : TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le coût des travaux de réparation d'éclairage public suite à un acte de vandalisme.

- DEV247-25-193 Suite dépannage - Remplacement pack et câble N°377,378 - Boulevard du port
- Montant de la dépense : 1133,28 € Net de taxe
 - Taux du fonds de concours : 50%
 - Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 566,64 € Net de taxe

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, de ses membres présents ou représentés,

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEMML arrêtant le règlement financier en vigueur

- DIT que les modalités de versement de la participation seront conformes aux dispositions en vigueur,
- APPROUVE les montant proposés par le SIEML pour la rénovation de l'éclairage public :
- AUTORISE le Maire à signer tout document de rapportant à cette délibération.

2025-05-008– SUIVI DU TRAVAIL DES COMMISSIONS : DYNAMIQUE, SOLIDAIRE, CONVIVIALE

Solidaire : RAS

Conviviale : RAS

Durable : RAS

Dynamique : validation aménagement intérieur rue des Guigniers pour sécurisation, parvis de l'Eglise et centre ancien : choix de la commission de faire un aménagement plus qualitatif.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- PREND acte de ces informations

QUESTIONS DIVERSES :

Décision du Maire sur délégation du Conseil Municipal

M. le Maire rend compte des délégations qui lui ont été confiées dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et vu la délibération n°2020-032 en date du 28 mai 2020 lui notifiant ses délégations par le Conseil Municipal.

Droit de préemption concernant les biens suivants :

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a renoncé au droit de préemption de la commune pour les Déclarations d'Intention d'Aliéner au motif que ces biens ne représentent pas d'intérêt pour la collectivité :

- ✓ 16 rue de la Mairie,
Réf Cadastrales D1382, D1384 – superficie de 620m² et de 69m² bâtis
- ✓ 2 rue du Four à Ban,
Réf Cadastrales D586, D1395, D1902 – superficie de 390m² et de 122m² bâtis
- ✓ 1 route de La Levée,
Réf Cadastrales D2432, D2433, D2435 – superficie de 960m² et de 185m² bâtis
- ✓ 6 rue Marie Barbarin,
Réf Cadastrales D1448 – superficie de 636m² et de 124m² bâtis
- ✓ 145 allée de la Cité de Bellevue,
Réf Cadastrales A2174, A2856 – superficie de 1074m² et de 108m² bâtis

Tour de table :

Madame Béatrice MECHIN informe qu'elle a effectué une visite de la Barre sud avec le CAUE dans le cadre du questionnement sur le devenir de ces bâtiments.

8 mai 10h30 commémoration monument aux morts

Evénements à venir au Port :

Festival de jazz le 24 mai 15h-20h

A fond d'cale le 30-31 mai, 1^{er} juin

Fête du port le 7 et 8 juin

Heure de fin du Conseil Municipal : 22h30

Prochain Conseil Municipal le vendredi 6 juin 2025

vendredi 5 juillet

Liste des délibérations prises lors de la séance du 5 mai 2025 :

<u>2025-05-001 – ECO-DELEGUES : PRESENTATION DES PROJETS.....</u>	35
<u>2025-05-002 – VIE COMMUNALE : PRESENTATION DES DISPOSITIFS DE VIDEO PROTECTION PAR LA GENDARMERIE.....</u>	36
<u>2025-05-003 – AFFAIRES COMMUNALES : SUIVI DES DOSSIERS COMMUNAUX ET DES PROJETS</u>	36
<u>2025-05-004 - URBANISME – AVIS SUR LA PROPOSITION DE MISE EN VENTE DES LOGEMENTS SOCIAUX DU PARC EXISTANT</u>	37
<u>2025-05-005 - URBANISME – CONVENTION DE RETROCESSION LOTISSEMENT DE LANDERONDE RUE JOSEPHINE BAKER LOTISSEMENT PRIVE VIABILIS.....</u>	37
<u>2025-05-006- URBANISME – CONVENTION DE RETROCESSION LES GUIGNIERS 2 LOTISSEMENT PRIVE VIABILIS</u>	38
<u>2025-05-007 - SIEML : TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC</u>	38
<u>2025-05-008– SUIVI DU TRAVAIL DES COMMISSIONS : DYNAMIQUE, SOLIDAIRE, CONVIVIALE</u>	39
<u>QUESTIONS DIVERSES :.....</u>	39

Le Maire,
Monsieur Jacques GENEVOIS



Le secrétaire de séance,
M. Julien RAVARY